

# **Quel bilan un conseiller municipal engagé dans une démarche d'opposition constructive peut-il établir à mi-mandat ?**

## **Intervenir par le débat**

Nos interventions publiques permettent le débat, notamment sur le maintien des taux d'impositions.

Il est vrai que la question du pouvoir d'achat n'est pas de la compétence des communes cependant les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour l'emploi et les avancées sociales.

Certes notre commune a de grands projets d'équipement comme le dojo, les travaux au stade, l'aménagement du centre bourg, mais il faut aussi, dans un domaine où nous avons accumulé bien du retard, veiller à la construction de logements sociaux, aidant ainsi à la création d'emplois.

## **Quelle démocratie ?**

La démocratie représentative prônée par la majorité municipale ne favorise certes pas des débats contradictoires et constructifs. Avec mes amis communistes nous défendons une démocratie plus participative, c'est-à-dire la construction de projets partagés avec vous toutes et tous.

Seule cette conception permettrait des confrontations positives pour construire notre commune.

## **La question de l'eau**

À la suite du projet que nous avons porté pendant la campagne électorale des municipales sur la question de l'eau, le combat mené conjointement avec CEP 17 a sans doute permis d'abaisser son prix.

Cependant nos forces ne nous ont pas encore permis d'aller au bout du débat concernant les différences du prix de l'eau au sein de la CDA. En effet, si La ville de La Rochelle possède une régie publique garantissant le prix le plus bas, le service public a été à nouveau délégué à la Saur par les communes,

dont la nôtre, ayant confié au syndicat de La Rochelle Nord la gestion de leur eau.

Ces différences, qui nous éloignent de la volonté affichée par les élus de cohérence territoriale de la CDA, devraient nous inciter à poursuivre notre action et à proposer une nouvelle politique de l'eau.

### **Maison sociale**

Dans notre programme de 2008 nous avons proposé la création d'une maison sociale regroupant des permanences de la CAF de la CPAM, des assistantes sociales, du planning familial, des partenaires sociaux. Nous sommes convaincus de l'utilité de la construction de cet outil citoyen au service de toutes et tous.

Au moment d'écrire la deuxième partie du mandat municipal que vous m'avez confié, je vous invite à intervenir sur cette question notamment. Un peu de démocratie participative permettrait d'en débattre.

Ainsi comme nous l'écrivions en avril 2008 nous continuerons d'agir afin de faire réellement vivre la démocratie communale.